

COMMUNIQUÉ DU 14 OCTOBRE 2019

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

ALTRAN

INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

Capgemini

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE LA NOTE EN RÉPONSE
DE LA SOCIÉTÉ ALTRAN TECHNOLOGIES

PRIX DE L'OFFRE : 14 euros par action Altran Technologies

DURÉE DE L'OFFRE : Le calendrier de la présente offre sera fixé par
l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément à son règlement intérieur

Le présent communiqué établi par la société Altran Technologies est diffusé conformément à l'article 231-27, 3° du règlement général de l'AMF.

Conformément aux articles L. 621-8 du Code monétaire et financier et 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 14 octobre 2019, apposé le visa n° 19-490 sur la note en réponse établie par la société Altran Technologies (la « **Note en Réponse** ») relative à l'offre publique d'achat initiée par Capgemini (l'« **Offre** »).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Altran Technologies ont été déposées auprès de l'AMF le 14 octobre 2019. Un communiqué sera diffusé pour informer le public des modalités de mise à disposition de ces informations.

La Note en Réponse visée par l'AMF est disponible sur le site internet de la société Altran Technologies (www.altran.com) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenue sans frais au siège social de la société Altran Technologies sis 96, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Contacts

Relations presse et Investisseurs

Stéphanie Bia

Tél. : 01 46 41 72 01

stephanie.bia@altran.com

*L'Offre est faite exclusivement en France et aux États-Unis d'Amérique. En particulier, l'Offre sera faite aux États-Unis d'Amérique conformément à la Section 14(e) de l'U.S Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié (la « **Loi de 1934** »), et aux règles et règlements promulgués en vertu de cette dernière, y compris le Règlement 14E, ainsi qu'aux dispositions de droit français applicables. L'Offre est éligible aux exemptions prévues par le Règlement 14D ainsi qu'à certaines dispositions du Règlement 14E prévues par la Règle 14d-1(d) de la Loi de 1934.*

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France et les États-Unis d'Amérique.

La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Altran Technologies décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.